



COMMUNE DE LE VAUD

C.P. 31 – 1261 LE VAUD
www.levaud.ch



Greffe 022 366 25 62
greffe@levaud.ch
Contr. habitants 022 366 45 25
Bur. étrangers habitant@levaud.ch
Bourse 022 366 45 29
bourse@levaud.ch
Téléfax 022 366 45 26

**Conseil communal
de et à
1261 LE VAUD**

Le Vaud, le 7 mars 2016
CR/ba 43.03

Délégués municipaux : M. C. Renaud, Municipal
Mme C.Landeiro, Syndique

Préavis municipal N° 30/2016

Demande d'un crédit de CHF 215'000.- pour la création des sentiers piétonniers de l'Ouche et du site scolaire, du trottoir sécuritaire sur le chemin de la Voirie desservant l'arrêt de bus Place du Battoir

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

La Municipalité de Le Vaud souhaite :

- Renforcer ses infrastructures au centre du village pour desservir de manière sécuritaire l'accès au site scolaire des Curtils et à l'arrêt de bus de la place du Battoir. Chaque jour de très nombreux piétons empruntent le chemin des Curtils (principalement des enfants) aux côtés des minibus scolaires qui transportent nos élèves de 1-4H à Bassins et des riverains qui utilisent cet accès avec leur véhicule pour se rendre chez eux.
- Créer une liaison entre l'aménagement sécurisé sur le chemin de la Voirie et les sentiers sur le site scolaire qui permettront les accès aux différents bâtiments et infrastructures (nouvelle salle polyvalente, bâtiment E'ole, divers emplacements de jeux, préau principal du bâtiment des Curtils, etc.).

Au niveau du délai de réalisation, ces sentiers et le trottoir pourront démarrer dès l'octroi du présent crédit.

5. SERVITUDE

Le projet nécessite l'inscription d'une servitude de passage public, notamment sur les parcelles :

- N° 220 et N° 455 (réalisation du sentier piétonnier de l'Ouche)

Cette dernière se fera par acte notarié.

Des contacts ont été entrepris avec les différents propriétaires pour la réalisation de cette servitude. Cet élément a été mis à l'enquête publique conjointement au projet du sentier piétonnier de l'Ouche.

6. PLANIFICATION FINANCIERE

Selon les offres demandées, la planification financière peut se résumer de la manière suivante :

1. Travaux de génie civil pour la création des sentiers et du trottoir (T.T.C.)	190'000.00
2. Mise en place d'un éclairage public (T.T.C)	20'000.00
3. Travaux géométriques et acte notarié pour servitude (T.T.C)	5'000.00

Total du budget T.T.C.

CHF 215'000.00

7. FINANCEMENT

Après analyse financière de la valeur des actions de la Romande Energie que nous possédons, la Municipalité constate que cette dernière ne fait que de diminuer petit à petit, mais de manière régulière. A titre indicatif, le cours de l'action au 3.3.2016 est à CHF 924.-/action et le 2 juillet 2014, date à laquelle nous avons vendu les 400 actions pour une partie du financement du préavis complémentaire 13/2013, elles valaient CHF 1081,80/action.

Aujourd'hui, nous avons encore 140 actions, nous vous proposons, selon l'explication ci-dessus, d'assurer le financement d'une partie du crédit de ce préavis par la vente de ces dernières.

Le solde nécessaire sera pris sur le ménage communal.

2. SITUATION ACTUELLE

Le chemin des Curtils est une route secondaire communale du réseau de Le Vaud, permettant de desservir les quartiers d'habitations du haut et du centre du village en direction du site scolaire de notre commune. Ce chemin est dépourvu de tout aménagement pour les piétons et comme nous l'avons signalé dans le préambule, ces derniers doivent conjuguer avec un certain trafic de véhicules.

La création du sentier piétonnier de l'Ouche (du bâtiment Christinet 1 à la nouvelle salle polyvalente) a été mise à l'enquête publique du 28 mars au 28 avril 2014.

Pour votre information, lors de cette mise à l'enquête, nous avons tenu compte du plan de quartier de l'Ouche, ce qui sous-entend que si un jour ce quartier devait se développer, le sentier serait déjà intégré aux futurs aménagements et ne devrait pas gêner leur réalisation.

Le trottoir sur le chemin de la Voirie a été mis à l'enquête avec l'arrêt de bus.

3. OBJECTIFS

Le projet a été établi en corrélation avec le projet de la création de la nouvelle salle polyvalente, le réaménagement extérieur de l'ensemble du site scolaire des Curtils et la création du nouvel arrêt de bus à la place du Battoir en tenant compte des objectifs suivants :

- Offrir un cheminement piétonnier sécurisé pour desservir les habitations du haut et du centre du village, principalement pour les écoliers et les usagers des transports publics.
- Créer une « colonne vertébrale » au centre de notre village qui permettra de relier le site scolaire et communal des Curtils à la place du village.
- Relier nos différentes infrastructures les unes aux autres et offrir ainsi une circulation harmonieuse sur l'ensemble du site scolaire et communal de Curtils.

4. PROJET

Le projet tel que présenté et figuré sur le plan annexé prévoit les aménagements suivants :

- Sentiers en bitume d'une largeur d'env. 2m. reliant le centre du village, le centre scolaire des Curtils et l'arrêt de bus.
- Les sentiers se transformeront, en un trottoir surélevé, dès le moment où ils déboucheront sur le parking sud des Curtils jusqu'à la route de Marchissy (le long du chemin de la Voirie). (tronçon A-B)
- Un éclairage public sera réalisé tout le long de ces sentiers. Afin d'avoir une harmonisation dans nos choix d'aménagements urbanistiques, nous envisageons de disposer les mêmes luminaires que sur le tronçon Mollenson (Bornes Farol de 82 cm de haut) sur les sentiers.

8. CONCLUSIONS

Au vu des éléments ci-dessus et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal

- *vu le préavis n° 30/2016 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 215'000.- pour la création des sentiers piétonniers de l'Ouche et du site scolaire, du trottoir sécuritaire sur le chemin de la Voirie desservant l'arrêt de bus Place du Battoir,*
- *ouï les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de l'étude de ce préavis,*
- *attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

accorde :

- *à la Municipalité un crédit de CHF 215'000.- pour la création des sentiers piétonniers de l'Ouche et du site scolaire, du trottoir sécuritaire sur le chemin de la Voirie desservant l'arrêt de bus Place du Battoir,*

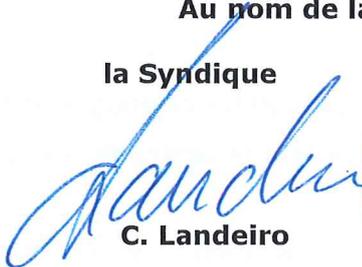
autorise :

- *la Municipalité à vendre les 140 actions de la Romande Energie,*
- *la Municipalité à prélever le solde nécessaire sur le ménage communal,*
- *la Municipalité à inscrire la servitude de passage public sur les parcelles N° 220 et 455 en faveur du domaine public*
- *la Municipalité à amortir par le compte 430.3310.00 sur 30 ans.*

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 mars 2016 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité de Le Vaud

la Syndique


C. Landeiro



la Secrétaire


B. Aellen